

Séance du :

24/05/2022

Date de la convocation :

19/05/2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2021 _ 41	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	9	9

L'an deux mille vingt-deux et le 24 mai à 17h,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette –
GAYMARD Marie-José et TROIN François

Absents excusés :

Mme Aurore LUCAS ayant donné procuration à M Yves CAMOIN
M. Charles BIGHETTI de FLOGNY ayant donné procuration à Mme Sandrine GRANDAZZI

Secrétaire de séance : TROIN François

Objet : Loyers du 1^{er} étage de la Maison Maurin.

Le Maire informe l'assemblée que cet appartement est vacant et qu'il a été remis en état par les employés communaux et qu'il est maintenant prêt à la location.

Il propose de mettre en location, cet appartement et de fixer les montant des loyers :

- à 550,00 €/mois (charges OM comprises) – location à l'année vide
- à 750,00 €/mois (toutes charges comprises : eau-OM et électricité – location saisonnière meublée.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, Décide**

- **DE LOUER** dès à présent cet appartement et de fixer les montant des loyers :
 - à 550,00 €/mois (charges OM comprises) – location à l'année vide
 - à 750,00 €/mois (toutes charges comprises : eau-OM et électricité – location saisonnière meublée.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette location.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 13 JUIN 2022
et publication le: 13 JUIN 2022

Le Maire
A. BARALE



Le Maire
A. BARALE

